



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 17 JANVIER 2019

COMPTE RENDU

PRESENTS (29) :

Mesdames BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES AVEC POUVOIR (29) :

Madame BENARAB, **Monsieur** FASQUELLE, **Madame** ARLABOSSE, **Messieurs** CUVILLIER, DECOOL, BAILLEUL, LOQUET, COIN, DECOSTER, GODEFROY, HAMY, **Madame** LEPROVOST, **Messieurs** DHERSIN, BOUFFART, BALLY, **Mesdames** HINGREZ-CEREDA, LEFEBVRE, **Messieurs** BAREGE, BARBARIN, CAREME, **Madame** MERCHIER, **Messieurs** DUMONT, HUTIN, RUELLE, **Madame** VARET, **Monsieur** FAIT, **Madame** BOUCHART, **Messieurs** KAHN, ROMMEL, **qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à Mesdames** BONIN, CHEVALIER, ELOY, GUILBERT, LERMYTTE, WICKE, **Messieurs** BOUCLET, COUSEIN, DENIS, DERRAR, FAUQUET, FIGOUREUX, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, MAJEWICZ, MEDINE, PETIT, PRUDHOMME, PRUVOST, RAPIN, RINGOT, SERGENT, VANHILLE, VERGRIETE, WAROCZYK, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES (18) :

Mesdames COUSIN-DELGERY, FERNANDEZ, VANHILLE, WAROT-LEMAIRE, **Messieurs** AGIUS, ALLAN, ALLEMAND, CHRISTOPHE, DISSAUX, ETIENNE, EYMERY, FAUCON, MIGNONET, HEDDEBAUX, HERMANT, LE GALL, MEQUIGNON, PRINCE.

Rappel de l'ordre du jour

1. Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 29 novembre 2018
2. Bilan annuel AE/CP et reprise des crédits de paiement (CP)
3. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018
4. Budget Primitif 2019
5. Délibérations :
 - 1) Accord-cadre pour l'autorisation des systèmes d'endiguement sur le littoral de la CUD, de la CCRA, de la CCT2C et de la CAB
 - 2) Projet de ré ensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant : Diagnostic pyrotechnique
 - 3) Révision des profils de baignade de Gravelines et Zuydcoote
 - 4) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Ports de Plaisance Maritimes et Fluviaux des Hauts de France (APPHF)
6. Questions diverses

Cette séance sera suivie de deux interventions concernant les conséquences du Brexit :

- une intervention de Jean-Marc JOAN, consultant et maître de conférences à l'ULCO, sur les conséquences générales ;
- une intervention plus spécialisée sur la question des zones de pêche et sur la filière halieutique, par Monsieur Jean-Noël CALON, chef de la mission Capécure 2020.

Secrétaire de séance : Frédéric VANHILLE

Monsieur le Président :

« La tradition, c'est de se voir au mois de janvier pour les vœux - sauf l'an passé je pense. On avait fait, de mémoire, les vœux en dehors de Dunkerque... ou il y a deux ans... Il y a deux ans.

Une séance un peu particulière au cours du mois de janvier vous le savez, puisqu'on a l'habitude d'abord, je ne vais pas dire d'expédier mais de traiter les délibérations du Comité Syndical ; ensuite d'avoir un sujet d'actualité traité par des intervenants où on peut échanger sur le sujet. Cette année on a choisi le Brexit, qui est vraiment le sujet d'actualité qui permettra d'approfondir le séminaire qu'on avait eu sur la question. Puis, je finis toujours après ces échanges sur un thème particulier par un discours qui fait ce que j'appelle « l'état de l'Union », c'est-à-dire un peu l'état des différents projets menés aujourd'hui. Du coup, je ne vais pas commencer par vous faire ce que je ferai à la fin. Et donc, je vous propose de commencer directement par notre ordre du jour, une fois n'est pas coutume, sauf au mois de janvier. Donc je passe aux délibérations. »

1. **Approbation du P.V. de la séance du Comité Syndical du 29 novembre 2018**

Monsieur le Président :

« Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 29 novembre.

Pas de remarque ? On peut considérer qu'il est adopté ? Je vous en remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. **Bilan annuel AE/CP et reprise des crédits de paiement (CP)**

Monsieur le Président :

« Le deuxième point à l'ordre du jour du Comité Syndical *stricto sensu*, c'est le bilan annuel et la reprise des crédits de paiement, le bilan AE/CP. Pourquoi AE/CP ? »

Monsieur Jean-Marc Plouvin :

« C'est pour Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement. »

Monsieur le Président :

« Cette délibération purement comptable permet de gérer la réservation de crédits pour la prise en charge par le PMCO d'une promotion de bourses aux doctorants avec des crédits de paiement échelonnés sur 3 ans.

J'imagine qu'il n'y a pas de votes contre ? D'abstentions ? Je vous en remercie. »

Le bilan annuel AE/CP et la reprise des crédits de paiement sont adoptés à l'unanimité.

3. **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018**

Monsieur le Président :

« Le point 3, c'est la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, de manière à équilibrer le budget. Il est nécessaire de prendre en compte le futur excédent dès maintenant. Cette reprise porte sur une somme de presque 680 000 euros qui s'explique par le non-paiement des allocations de recherche pour l'année 2018 en raison d'un titre de l'université trop tardif, le décalage des dépenses sur la défense contre la mer également, sur les systèmes d'endiguement, les études sur Wissant et Ambleteuse. Cette somme est reportée en section de fonctionnement. C'est donc un simple report comme si on décalait un exercice comptable.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous en remercie. »

La reprise anticipée des résultats est adoptée à l'unanimité.

4. Budget Primitif 2019

Monsieur le Président :

« J'en viens au Budget primitif 2019. Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur d'un peu plus de 3 500 000 euros.

Donc le premier poste concerne la défense contre la mer qui comprend des dépenses à hauteur de presque 880 000 euros. Cette thématique comprend à la fois des dossiers qui sont la continuité du fonctionnement précédent, celui de l'ancienne Cellule Technique Littorale, et le nouveau fonctionnement uniquement financé je vous le rappelle par les 4 intercommunalités qui se sont engagées dans cette mutualisation : la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le second poste concerne les bourses aux doctorants, presque 660 000 euros, il y a quand même une belle évolution.

Le troisième poste, c'est la campagne de notoriété touristique mais qui n'est plus. Je l'expliquerai dans mon discours conclusif.

On peut souligner quand même que le Pôle métropolitain est une structure légère puisque les dépenses d'administration générale représentent un peu moins de 7 % du budget de fonctionnement qui est relativement faible pour le fonctionnement de notre Pôle métropolitain.

Est-ce que sur ce budget primitif il y a des remarques ? Des questions ?

Allez-y, Monsieur EYMERY. »

Monsieur Philippe EYMERY :

« Oui Monsieur le Président.

Sur les dépenses de fonctionnement « Etude et recherche » on passe de 841 000 € à 1 341 000 €. Quelle explication ?

Sur les achats de prestations de 365 000 € à 662 000 €, et du côté des recettes j'ai remarqué une participation du GFP de rattachement qui est doublé 922 000 € à 1 853 000 €. Est-ce qu'on pourrait avoir une explication sur ces 3 écarts par rapport à 2018 ?

Je vous remercie. »

Monsieur le Président :

« Oui, pas de soucis. Je l'ai en tête mais je vais quand même demander à Jean-Marc de répondre plus précisément. Cela concerne les bourses et l'histoire du passage à deux années, c'est ça ? »

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :

« En ce qui concerne effectivement les bourses comme l'a indiqué le Président, en réalité on n'a pas payé le titre, ou plus directement le montant de ce qui devait être dû pour l'année précédente. Donc, évidemment, c'est reporté sur l'année 2019. Ce qui explique cette augmentation.

En ce qui concerne la défense contre la mer, c'est pareil en fait. Il y a des décalages à la fois sur l'étude des systèmes d'endiguement, sur l'étude destinée à identifier les causes et les remèdes concernant les désordres sur la digue d'Ambleteuse et ainsi que sur le réensablement massif de Wissant qui est un gros projet, puisque le contrôleur d'étude est intervenu plus tard, et donc il y a un décalage sur cette partie-là.

Je ne sais pas si vous avez évoqué d'autres points, Monsieur EYMERY ? »

Monsieur Philippe EYMERY :

« Et la participation du GFP de rattachement en recette de fonctionnement de 922 000 à 1 853 000 euros ? »

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :

« Où est ce que vous voyez cela le GFP ? »

Monsieur Philippe EYMERY :

« « Participation ». C'est en dernière page et dans la section A2 et au compte 74751 : participation du GFP de rattachement - pour mémoire : 922 000 € ; proposition du président : 1 852 000 € - détail des recettes » ».

Madame Stéphanie FACON :

« C'est assez normal en fait, que cette partie ait augmenté puisque ça concerne toutes les participations financières des EPCI, non seulement aux bourses mais également aux autres opérations comme celles du service de défense contre la mer, etc. »

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :

« Je vois.

Il y a deux ans, les bourses aux doctorants étaient payées par les 4 agglomérations. En l'occurrence donc : l'Audomarois, le Boulonnais, le Calais et le Dunkerquois. Depuis deux ans (on est dans la deuxième année je crois), les bourses aux doctorants vont être payées par les 11 EPCI qui membres du PMCO. Donc il y a une montée en puissance. C'est à dire qu'on était à 0,30 euros par habitant de cotisations normales depuis le début des années 1970 et donc là, cette cotisation de base reste identique ; par contre, on y intègre progressivement le coût des bourses. Une bourse aux doctorants dure 3 ans, mais chaque année une nouvelle promotion bénéficie de ces bourses. Alors pendant 3 ans, la participation des EPCI va augmenter pour prendre en charge le coût de ces nouvelles bourses. Elle va passer de 0.41 € à 0.52 € puis 0.62 €, ce qui explique effectivement que ça augmente en ce moment. »

Monsieur le Président :

« Voilà ! Pas d'autre remarque ?

Quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie. »

Adoption du budget primitif à la majorité. Abstention de Monsieur Philippe EYMERY.

5. Délibérations :

- 1) Accord-cadre pour l'autorisation des systèmes d'endiguement sur le littoral de la CUD, de la CCRA, de la CCT2C et de la CAB

Monsieur le Président :

« Dans les délibérations, l'accord-cadre pour l'autorisation des systèmes d'endiguement sur le littoral de la Communauté urbaine, de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq, de la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps et de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. J'excuse d'ailleurs Jean-François RAPIN qui ne pouvait pas être avec nous ce matin.

Cette étude permet de définir sur les 4 intercommunalités adhérents à la mutualisation, chaque système d'endiguement pour pouvoir ensuite lancer les études de danger, c'est la procédure telle qu'elle a été arrêtée par l'Etat, pour à la fois accélérer les choses et faire des économies d'échelle, nous vous proposons de passer un accord cadre.

Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2) Projet de ré ensablement massif de la partie centrale de la Baie de Wissant : Diagnostic pyrotechnique

Monsieur le Président :

« Vous savez que la plage de Wissant regorge de bombes et fait souvent l'objet d'interventions de déminage. Il est donc indispensable avant toute intervention sur le terrain de procéder à un diagnostic pyrotechnique pour un coût maximum de 25 000 euros.

Pas d'obstacle j'imagine ? Pas de vote contre, pas d'abstention ? Ça serait gênant de ne pas le faire. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Révision des profils de baignade de Gravelines et Zuydcoote

Monsieur le Président :

« Vous savez que l'Agence de l'Eau ne finance plus les révisions de profils de baignade que si le coût est supérieur à 10 000 euros. La jonction des deux études sur Gravelines et sur Zuydcoote permet de dépasser ce plancher. C'est donc le PMCO qui mutualise ces études, ce qui nous permet effectivement d'avoir la subvention de l'Agence de l'Eau. Vous voyez, c'est vraiment une question d'efficacité budgétaire. Un vote contre ? Une abstention ? Je vous remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Ports de Plaisance Maritimes et Fluviaux des Hauts de France (APPHF)

Monsieur le Président :

« Comme vous le savez, une association a été créée entre les ports maritimes et fluviaux de la Région. Elle prend son élan d'ailleurs et a fait l'objet d'un soutien naissant de la Région en 2018, cette aide de la région devrait monter en puissance cette année théoriquement, si tout va bien. Il est proposé de maintenir encore cette année notre soutien à hauteur de 30 000 euros pour pouvoir faire cette jointure et la transition.

Pas d'opposition ? C'est une belle action dans l'histoire du PMCO. J'espère que ça va continuer.

Des votes contre ? Pas d'abstention ? D'accord très bien, je vous en remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Monsieur le Président :

« Si vous avez des questions diverses ? Il n'y a pas de questions diverses ?

Je vous propose que l'on passe à la clôture de l'exercice un peu formel du Comité Syndical pour passer à notre sujet d'actualité.

Pas de questions diverses ? Je vous remercie. »

7. Présentations sur les conséquences du Brexit sur le territoire du PMCO

Monsieur le Président :

« Je vais demander à Jean-Marc JOAN et Jean-Noël CALON qui sont présents, de nous faire deux interventions sur le Brexit.

Jean-Marc JOAN est consultant et maître de conférences à l'université sur les questions liées aux conséquences générales du Brexit. Donc, il vous fera quelque chose d'assez large et d'un peu plus long pour qu'on puisse bien maîtriser le périmètre. Ce qui fera un point d'actualité par rapport au séminaire dédié qu'on a réalisé sur cette question du Brexit. Je vais lui passer tout de suite la parole.

Et après, une intervention plus ciblée sur la question des zones de pêche et sur la filière halieutique par Monsieur Jean-Noël CALON, dont je remercie la présence, et qui est chef de la mission Capécure 2020.

Voilà. Monsieur JOAN, je vous passe la parole pour vraiment faire une revue assez large du Brexit, je vous remercie. »

- *Les conséquences générales du Brexit*

Présentation de Monsieur Jean-Marc JOAN.

- *La question des zones de pêche et sur la filière halieutique*

Présentation de Monsieur Jean-Noël CALON.

Monsieur le Président :

« Merci, merci à vous deux.

Avant qu'on arrive au discours conclusif. Est-ce qu'il y a des questions ou des interventions par rapport au sujet ? C'est un sujet qui est totalement dans l'actualité brûlante, et qui n'a pas fini de faire parler nos élus.

Vas-y Jean-Marc, si tu veux faire un complément ! »

Monsieur Jean-Marc PLOUVIN :

« Il y a un point qui n'a pas été évoqué, c'est la question de la capacité en termes de navires à suppléer la diminution du trafic sur les lignes courtes, c'est-à-dire le pôle Calais-Dunkerque. Donc, ça suppose effectivement d'avoir des bateaux. Or, des bateaux, il n'y en a pas beaucoup. Et quand on regarde la flotte des 3 principaux opérateurs qui sont Stena Line, DFDS et P&O, en réalité, il y a quand même une part de la flotte qui est vieillissante et des perspectives de construction qui sont assez faibles. Et quand on compare avec ce qui se passe en Méditerranée où l'âge moyen des bateaux est bien plus élevé, y compris sur les lignes vers la Corse par exemple ; on peut penser qu'il n'y a pas véritablement beaucoup de possibilités de substitution. Alors certes, DFDS a commandé 8 frégates, mais c'est aussi pour faire face à des renouvellements. Stena Line a commandé 11 bateaux qui sont des « multipurpose », qui sont des car-ferries mais qui sont en partie affectés également, soit pour des remplacements en ce qui concerne les lignes de Stena, soit deux pour Brittany Ferries et un pour DFDS pour la ligne de Calais. Et donc, comme on l'a dit, dans la mesure où le nombre de rotations lorsqu'on est en dehors des lignes courtes est beaucoup plus faible, évidemment, pour compenser, il faut beaucoup de bateaux et ces « beaucoup de bateaux », ils n'existent pas et ils ne vont pas exister dans les 3 ou 4 ans qui viennent. Donc ça c'est quand même une donnée qu'il faut prendre en compte parce qu'en réalité on ne peut pas dire simplement : on va créer des lignes, parce qu'en créant des lignes, il faut avoir des bateaux. »

Monsieur Jean-Noël CALON :

« C'est le problème des Seaborne par exemple. »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« Je voulais faire une petite précision pour ce qui est du volet pêche. On a peut-être quand même une arme de discussion avec les Britanniques. Ils auront besoin aussi d'écouler leurs poissons qu'ils ne consomment pas en totalité, sur le continent. Est-ce que justement, ça ne peut pas être un moyen de discussion avec eux pour nous laisser un accès aux eaux, contrôler, peut-être limiter les marins, pour ne pas perdre l'accès aux eaux parce que ça serait dramatique, pour Etaples comme ici, pour les marins pêcheurs ? Pour certains, ce sont 8 % de leur zone de pêche qui sont dans les eaux britanniques. Il faut à tout prix préserver un accès aux eaux britanniques pour nos marins pêcheurs. De toute façon, ils ne sont pas en capacité aujourd'hui, seuls, de pêcher tout le poisson qui est disponible dans leurs propres eaux. Donc ça serait absurde pour eux de nous empêcher d'aller dans leurs propres eaux. Ça ne les aiderait pas, déjà dans un premier temps et puis ensuite, la monnaie d'échange, ça serait quand même de leur dire qu'en échange d'un accès limité aux eaux, on facilite l'accès du poisson qui est pêché dans nos eaux dans l'Union Européenne.

Est-ce que c'est un point que vous avez en tête ?

Et après j'ai une autre question pour l'intervenant précédent, qui concerne les lignes maritimes depuis l'Irlande, puisque vous le savez, il y a eu un débat sur ce sujet. La Commission Européenne dans un premier temps envisageait de faire orienter le trafic depuis l'Irlande vers les ports belges. Il y a eu une réaction très forte de Xavier BERTRAND. Où en est-on sur ce point ? Est-ce que ça ne peut pas être là une opportunité pour nos ports de récupérer une partie du trafic ?

Monsieur Jean-Marc JOAN :

« Je vais répondre sur le dernier point.

Le débat qu'il y a eu cet été, ça été une maladresse et un malentendu de la Commission européenne. C'est-à-dire que Calais, Dunkerque, Boulogne et Eurotunnel étaient déjà dans un corridor avec l'Angleterre, l'Irlande et les îles britanniques. Ce qui s'est passé, c'est que en plein été, la Commission a fait une très grosse maladresse – alors, est-ce qu'elle est consciente ou inconsciente, ça c'est un autre sujet - de dire : « on va amender ce corridor en ajoutant les ports du Benelux qui n'étaient pas dans le corridor initial ». Et, ça été une très grosse maladresse, donc ils ne l'ont pas fait réapparaître ces derniers moments. Depuis, effectivement il y a eu une levée de boucliers de toutes parts et les ports sont maintenant clairement identifiés. Mais c'était juste une maladresse. Et pourquoi ils ont dit ça en toute urgence ? C'est simplement parce que jusqu'à l'été, jusqu'à aujourd'hui, les seuls ports qui ont une relation directe avec l'Irlande, ce sont les ports du Benelux donc c'est la raison pour laquelle il fallait « shunter » le Royaume Uni, et donc ils se sont empressés de dire « on va aussi créer ce corridor direct ». Donc, là-dessus il n'y a plus d'ambiguïté, c'est l'ensemble du corridor avec les ports qui ont même été élargis, du coup, à tous les ports français de Roscoff jusque Dunkerque - ce que je trouve un petit peu dommage d'ailleurs, parce que du coup, on saupoudre complètement. Mais voilà, c'est comme ça. On a saupoudré Roscoff sur l'Irlande.

Monsieur Jean-Noël CALON :

« Oui. Alors, sur ce premier point. Vous avez totalement raison. C'est cela que l'on souhaite pousser en avant. Et en même temps, on se heurte là pour le coup, à une position militaire, une position unanime des Britanniques, donc dans les Britanniques, il y a les Ecossais. Nicola STURGEON, la 1^{ère} Ministre écossaise, est sur cette lignée elle aussi dure sur la pêche d'aller dire : « hors de question de lier l'accès aux eaux à l'accès au marché ». C'est une ligne rouge. Et donc, je pense que le dernier point qui sera traité d'ici là – alors, dans quel timing, sous quelle forme, etc. ? - ce sera vraiment la pêche et l'accès au marché et l'accès aux sources. Ce sera vraiment, extrêmement conflictuel. »

Monsieur le Président :

« Bien, merci. »

Monsieur Antoine LOGIE :

« Deux questions à Jean-Marc JOAN.

La 1^{ère} : Dans votre dernier scénario où on négocie plus tard. Ça veut donc dire que les britanniques devront élire de nouveaux députés européens ? »

Messieurs Jean-Marc JOAN et Jean-Noël CALON acquiescent.

Monsieur Antoine LOGIE :

« Je suis heureux de l'entendre, c'est quand même intéressant.

2^{ème} question : dans un discours de vœux qui avait lieu dans le Calaisis, il y a quelques jours, j'ai entendu quelqu'un dire que dans les retombées positives, il pourrait y avoir la possibilité pour les commerces calaisiens d'être détaxés. J'ai été un peu surpris d'entendre cette proposition. »

(Commentaire dans le public)

« Non, non. La personne qui parlait, parlait bien des commerces du centre-ville de Calais, disant qu'il pourrait y avoir un accord pour qu'ils bénéficient du *duty free*.

Monsieur Jean-Marc JOAN :

« Juste rapidement, pour vous répondre. La détaxe, là aussi, il y a quelque chose dont on parle assez peu, c'est les accords du Touquet par exemple. C'est que Calais, enfin, le littoral va redevenir une frontière extra-communautaire, ça veut dire que, c'est les règles de l'Union européenne qui vont primer et non plus les accords bilatéraux. C'est à dire que la France, ne pourra plus, ne pourra pas faire un accord bilatéral. C'est une frontière extra-communautaire et donc une compétence de l'Union européenne. Ça veut dire quoi ? Mettre en zone franche etc..., c'est du ressort extra communautaire, c'est pas du ressort de la mairie de Calais, c'est pas du ressort de vous ou de moi, ça sera du ressort de l'Union européenne de déterminer s'il y aura une zone franche extra communautaire. »

Monsieur Alain FAUQUET :

« Où en est-on avec les accords du Touquet ? »

Monsieur Jean-Marc JOAN :

« Justement, il n'y a plus... Enfin, je ne suis pas dans les secrets... Aujourd'hui, on ne vous parle plus des accords du Touquet puisque, justement, ça dépend. Si on l'évoque peu c'est que, un accord avec le Royaume-Uni deviendra un accord qui engagera l'ensemble... C'est-à-dire que les douaniers qui vont être à Calais seront les douaniers qui seront garants de la même manière... donc tous les salariés qui seront de l'Etat français mais qui seront mis à disposition sur les flux transmanche, ils devront appliquer des réglementations de l'Europe, et non plus forcément des dispositifs bilatéraux. Ça c'est une certitude. Donc, est-ce qu'on pourra encore... ça, je n'en sais rien du tout, sur l'avenir ou pas des accords du Touquet, mais en tout cas, ça veut dire que c'est la réglementation européenne qui s'appliquera à Calais et non plus un accord bilatéral. »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« La réponse que nous fait le gouvernement, quand on l'interroge - je l'ai fait à plusieurs reprises avec des collègues concernant les accords du Touquet et le Brexit - c'est une relation bilatérale franco-britannique, qui n'est pas concernée par le Brexit. C'est la réponse que le gouvernement nous a faite. »

Monsieur Alain FAUQUET :

« Ce n'est pas très logique. »

Monsieur Daniel FASQUELLE :

« Ensuite, par rapport à ce que vous disiez, par rapport à la question que vous posiez sur l'élection de nouveaux parlementaires britanniques lors des prochaines élections européennes, c'est un vrai sujet. Ça veut dire que s'il y a un report – c'est ce qui se serait dit au Conseil européen – s'il y a un autre recours, il serait envisageable jusqu'en juillet, date à laquelle le Parlement européen se réunira pour la première fois. Vous pouvez imaginer un report de mars à juillet, on ne peut pas aller au-delà, puisqu'après ça signifierait en effet de faire élire des parlementaires britanniques. On ne peut pas imaginer la participation de la Grande-Bretagne dans l'Union européenne sans qu'ils soient membres également du Parlement européen. C'est une vraie difficulté. »

Monsieur le Président,

« Merci à nos intervenants.

Pour conclure, quelques points sur notre activité menée cette année, et après on aura l'occasion de partager un cocktail déjeunatoire, juste avant que vous ne rentriez, soit dans le Dunkerquois, soit beaucoup plus loin.

Alors, je souhaiterais retracer les travaux qui ont été menés cette année avant d'aborder le sujet du Brexit qui a constitué notre sujet d'actualité.

Je commencerai par la question des centres de tri, dont a la charge Christian LEROY. Vous vous en souvenez, j'avais sollicité le Pôle en tant que Président de la Communauté urbaine de Dunkerque en août 2017, car il y a un défi qui se présente devant nous avec l'extension des consignes de tri en 2022. Les centres de tri, c'est certes une nécessité pour le traitement des déchets, mais c'est aussi un lieu privilégié d'insertion où on a beaucoup de salariés engagés. Nous voyons passer des cohortes de personnes qui retrouvent ainsi le chemin de l'emploi. Les exigences nouvelles de l'ADEME et de Citeo et leur volonté de massification et de mécanisation mettent en cause ce modèle socio-économique et il était important que nous puissions étudier ensemble ce que nous allions faire. Nous avons donc lancé avec le soutien de l'ADEME, une étude destinée à envisager des scénarii de traitements totalement ou en partie communs à notre traitement. Pas moins de 7 comités de pilotage se sont tenus, une sacrée activité du PMCO cette année, et même un déplacement pour aller visiter un centre de tri nouvelle génération dans les Ardennes a été organisé. Nous nous sommes rapprochés du SMLA, syndicat de traitement de l'Audomarois, qui avait lancé sa propre étude. Sous l'impulsion de Christian LEROY, Vice-président en charge de ces questions mais également Président d'une intercommunalité membre du SMLA, une rencontre a eu lieu avec Messieurs DECOSTER et MEQUIGNON. Malheureusement, ni eux, ni nous, n'avons communication des attendus de cette étude, mais nous avons convenu de nous rapprocher pour envisager une suite commune. Je pense que c'est un point positif qui permettra d'élargir sur un territoire plus cohérent, l'ensemble de notre réflexion sur les centres de tri. Je sais que tu as eu contact aussi avec d'autres syndicats pour pouvoir élargir notre réflexion. Je pense que c'est l'orientation qu'il nous faut donner à la poursuite de l'étude en 2019 et essayer d'élargir notre étude.

Bruno COUSEIN de son côté a continué son action pour homogénéiser les conditions d'accueil des gens du voyage sur le territoire. Il s'agit notamment d'éviter que certains jouent sur les différences de tarifs ou de règlements pour contester les paiements. On a déjà vu ça. Des tarifs médians entre ceux pratiqués par les uns et les autres ont été arrêtés, et c'est maintenant entre les mains de chaque

intercommunalité que de prendre une délibération qui prenne en compte ces tarifs unifiés.

Ainsi que les Présidents l'avaient suggéré, nous avons mené aussi cette année une étude avec le cabinet Amalgame, afin de définir les modalités d'une campagne de notoriété touristique de la Côte d'Opale. Les propositions qui ont été faites et qui axent l'essentiel de la communication sur les réseaux sociaux me semblent adaptées, personne d'ailleurs ne l'a contesté. J'avais indiqué expressément lors de la dernière Conférence des présidents et lors du dernier Comité syndical que nous ne nous lancerions dans cette campagne que si toutes les intercommunalités décidaient d'y participer. Ce ne sera pas le cas puisque, à la fois la Communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois, la Communauté de communes du Pays d'Opale, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de communes du Pays de Lumbres ont fait savoir par courrier qu'ils ne voulaient pas en être et que Grand Calais Terres et Mers n'a pas répondu. Donc je considère la réponse comme négative. Donc, nous avons là, 5 intercommunalités qui ont exprimé l'absence de volonté de mener cette campagne de notoriété touristique. Très sincèrement, je le regrette et je suis même carrément surpris pour tout vous dire, puisque nous avons mené un travail depuis plusieurs années, engagé des frais qui seront finalement perdus sans que la campagne ait elle-même été critiquée sur les propositions qui étaient faites. Je regrette aussi que dans le tour des intercommunalités que j'avais fait au début de ce mandat, tous les présidents à l'unanimité avaient pointé le tourisme comme un enjeu dont devrait se saisir le PMCO, sans exception.

Notre intention était et reste de ne pas concurrencer ce qui est fait par les intercommunalités, je trouve que ça y répondait, mais l'action du Pôle métropolitain ne peut résulter que de la convergence des volontés de tous et de toutes les intercommunalités qui le composent. En l'occurrence, si je prends par exemple le Dunkerquois, c'est vrai que honnêtement, cette campagne de notoriété touristique avec le nom « Côte d'Opale » n'était pas forcément celle qui était la plus utile pour le Dunkerquois mais, au moins, on a voulu jouer collectif. Donc, je regrette vraiment la position des intercommunalités qui ont souhaité ne pas y aller. Je trouve que ça casse un élément de dynamique collective. On enterre ce sujet. Et, quant à ceux qui ont donné leur accord, il va falloir retirer de leur projet de budget pour l'année cette campagne de notoriété.

On passe à autre chose. Nous avons également arrêté les modalités de notre collaboration sur la défense contre la mer. Là, on a avancé. Cela concerne la Communauté d'agglomération du Boulonnais, la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps, la Communauté de communes de la Région d'Audruicq et la Communauté urbaine de Dunkerque. A la fin de l'année, la Cellule Technique Littorale qui est cofinancée par l'Etat, la Région et le Pôle, a vécu : place désormais au Service commun de défense contre la mer qui sera entièrement financé par les 4 intercommunalités et qui comprendra un ingénieur travaux/chef de service, un ingénieur d'études et un juriste. Il y a du pain sur la planche en matière de réfection d'ouvrages mais il faudra aussi tenir compte des capacités contributives des intercommunalités. Les besoins sont énormes, mais il faut veiller à ne pas aller jusqu'à l'inacceptable en termes d'imposition.

Je dois vous dire que nous avons jusqu'à la fin de l'année 2018, une animatrice Interreg VA 2 Mers qui a largement contribué à favoriser l'émergence de projets sur le littoral pouvant rentrer dans ce programme européen. Cette attachée a souhaité poursuivre sa carrière au Conseil Régional des Pays de la Loire. J'ai décidé de ne pas la remplacer. Jean-Marc m'avait exprimé la logique et je la rejoins tout à fait. On est en effet en fin de programme. Les derniers appels à projets ont lieu cette

année. On ne sait pas ce qu'il adviendra avec le Brexit. Donc, il paraît plus raisonnable, me semble-t-il, d'attendre le futur programme, si programme il y a.

Le système des bourses d'enseignement supérieur maintenant qui est désormais inclus dans la cotisation qui est en vigueur. J'attire votre attention sur la faible présence des élus lors du jury - je pense que Daniel pourra en témoigner - vous savez qu'on a désormais un système qui associe chercheurs et élus aux choix des recherches, que nous avons nous-mêmes souhaité. C'est nous qui avons dit à l'Université : « vous ne nous associez pas ». Donc on a mis ça en place, et je pense qu'il ne faut pas montrer trop de désintérêt de notre part. Daniel y est, mais il est un peu tout seul. Je tiens vraiment à ce que chacun des présidents d'intercommunalité veille à nommer un représentant dans nos territoires, y compris moi. Donc je pense qu'il faut qu'on joue tous le jeu et qu'on prenne la peine d'envoyer des représentants. Ça vaut le coup et je pense que ça fait sens.

Nous allons aborder un nouveau sujet, qui est celui des actions que nous pourrions aborder en lien avec les JO de 2024. Nous avons organisé une réunion avec la Vice-présidente de la Région et les élus du Pôle qui s'étaient inscrits à ce groupe. Il s'est avéré que la Région n'avait pas encore validé ses orientations, mais nous allons suivre ce sujet en début d'année 2019. On reviendra vers vous.

Nous lancerons également en 2019, le groupe de travail spécifique sur l'Observation. Les agences d'urbanisme du territoire ont travaillé sur ce thème, mais il faut que les élus sous la houlette de Nicole CHEVALIER, s'emparent du sujet. Je fais d'ailleurs un appel à vous tous puisque actuellement, il y a 8 élus inscrits dans le groupe. N'hésitez pas à faire savoir au secrétariat si ça vous intéresse de participer à cette réflexion sur l'Observation.

Pour l'année 2019, je vous propose de réfléchir à une nouvelle thématique (puisqu'on a abandonné le tourisme) dans les délégations de Christian LEROY, qui est celle de la mobilité inter-communautés, autrement dit entre l'urbain et le rural ou entre deux secteurs ruraux entre eux. La loi d'orientation sur les mobilités, la LOM, a en effet encouragé l'émergence de solutions de mobilité en milieu rural. Pour autant, le transport public est conçu pour la massification et il n'est donc pas aisé de trouver des solutions de desserte en milieu rural. Lorsque l'on compare avec nos voisins belges qui ne font pas de différence entre transport urbain et transport interurbain, la desserte est de qualité y compris en secteur périurbain. Nous avons donc sans doute des leçons à en tirer. J'en profite d'ailleurs pour parler de la mobilité puisque vous savez qu'à Dunkerque - là je parle plutôt pour les agglomérations - nous avons mis en place depuis septembre la gratuité du transport collectif. J'ai entendu Natacha BOUCHART qui évoquait cette perspective pour Calais, mais je n'ai pas plus d'information. On pourra échanger d'ailleurs dessus. Je sais que du côté de Boulogne, on y réfléchit également. En tout cas, il y a eu une visite du Vice-président aux transports ici à Dunkerque, en tous cas, on y réfléchit. Je sais en tout cas que Dunkerque reste à la disposition bien entendu de toutes les agglomérations pour expliquer la démarche qu'on a voulu mettre en place, qui visait vraiment à associer, j'insiste là-dessus, la gratuité du transport collectif avec la qualité du réseau. C'est vraiment la marque de fabrique du système dunkerquois de ne pas faire que l'un ou que l'autre, ce qui, à mon avis, peut être un écueil. En tout cas ça peut être aussi un sujet. Il y a à la fois un sujet à mon avis, pour les intercommunalités rurales et à la fois un sujet pour les agglomérations, et le contexte de la LOM peut être une belle occasion de faire ça. Ça fait très longtemps qu'on a abordé ces questions de mobilité à l'échelle du Pôle.

Tous ces sujets que je viens d'évoquer sont importants et il est du rôle du Pôle de s'en saisir. Cependant, comme on l'a vu, ce qui risque aussi de modifier notre

économie, notre façon de vivre, c'est le Brexit. C'est pourquoi j'ai souhaité très tôt qu'on prenne la mesure de ce problème. On a eu un séminaire dédié le 10 avril 2018. Nous avons notamment au niveau des trois grands ports de Boulogne, Calais et Dunkerque multiplié les initiatives pour être informés d'abord, et pour peser ensuite sur les décisions, même si c'est parfois difficile tant il est difficile de mesurer la dilution des discussions actuelles. C'est vrai que l'épisode du corridor pour le fret vers l'Irlande était aussi un bel exemple de notre mobilisation parce qu'elle a été unanime, mais aussi de tout ce que ça signifie pour notre territoire.

Je voudrais conclure en remerciant les agents du Pôle pour leur implication. Je vais leur demander de se lever, cela permettra de les identifier :

- Estelle BOURGEOIS RIBIER, qui est attachée chargée des politiques thématiques,
- Stéphanie FACON, attachée chargée des finances, des RH, des marchés et de l'enseignement supérieur,
- Sandrine LIPS, qui nous a rejoint au 1^{er} janvier, qui est adjoint administratif en charge de la comptabilité, de la gestion des assemblées et du secrétariat,
- Le Service de défense contre la mer avec :
 - Son chef Olivier CAILLAUD, vous le connaissez maintenant, qui est ingénieur travaux,
 - Hugo CHRISTMANN, ingénieur d'études,
 - Julie IDOUX, juriste,

Alors le Service de Défense Contre la Mer, ça sera - notamment pour les 4 intercommunalités directement concernées - vos interlocuteurs. N'hésitez pas. Ils sont à votre disposition.

- Enfin pour le PAPI de l'Aa, Nora ROCCAZ, qui est ingénieur. Merci Nora.

Il me reste à vous présenter tous mes vœux de bonheur, santé, amour... pour vous-même et bien évidemment pour vos proches et également pour tous les élus de votre intercommunalité. Faites savoir tous les bons vœux du PMCO. On vous a réservé un cocktail déjeunatoire de manière à ce que vous ne rentriez pas de Dunkerque le ventre vide.

Merci. »

FIN DE LA SEANCE